



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2022-219

PUBLIÉ LE 7 JUIN 2022

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2022-06-03-00001 - Arrêté n° 2022-034 SDSU fixant la composition nominative [??] du conseil territorial de santé de l Aisne [??] (9 pages)	Page 3
R32-2022-06-03-00002 - Arrêté n° 2022-036 SDSU fixant la composition nominative [??] du Conseil Territorial de Santé de la Somme [??] (9 pages)	Page 13
R32-2022-06-03-00003 - Arrêté n° 2022-037 SDSU fixant la composition nominative [??] du Conseil Territorial de Santé de l Oise [??] (9 pages)	Page 23
R32-2022-06-03-00004 - Arrêté n° 2022-039 SDSU fixant la composition nominative [??] du Conseil Territorial de Santé du Pas-de-Calais [??] (9 pages)	Page 33
R32-2022-05-17-00015 - Arrêté n° D3SE SVSS 0008 modifiant l arrêté n° D3SE SVSS 0002 du 30 juillet 2021 portant décision d habilitation du Centre Hospitalier Universitaire d Amiens en tant que centre de lutte antituberculeuse (CLAT) (24 pages)	Page 43

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2022-06-03-00001

Arrêté n° 2022-034 SDSU fixant la composition
nominative
du conseil territorial de santé de l' Aisne

**Arrêté n° 2022-034 SDSDU fixant la composition nominative
du conseil territorial de santé de l'Aisne**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE
CHEVALIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9 et suivants et R. 1434-33 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;

Vu le décret n° 2021-1258 du 29 septembre 2021 portant prorogation du mandat des membres de certains conseils territoriaux de santé ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 28 octobre 2016 portant délimitation des territoires de démocratie sanitaire de la région des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté de la directrice générale de l'ARS n° 2017-006 SDSDU du 23 janvier 2017 modifié fixant la composition nominative du conseil territorial de santé de l'Aisne,

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 17 mai 2022 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 susvisé, et sur proposition ou désignation des autorités et institutions chargées de proposer des membres, prévus à l'article 1er de l'arrêté du 03 août 2016 susvisé ;

Considérant que le mandat des membres du CTS a été prorogé jusqu'à la désignation des nouveaux membres et, au plus tard, jusqu'au 31 juillet 2022 conformément au décret du 29 septembre 2021 susvisé, et qu'il convient donc de désigner une nouvelle mandature ;

ARRETE

Article 1 – Sont renouvelées ou désignées, pour une période de cinq ans à compter de la date de publication du présent arrêté, comme membres du conseil territorial de santé de l’Aisne (CTS), les personnes dont les noms suivent :

Collège 1 : Professionnels et offreurs des services de santé

a) Au titre des représentants des établissements de santé

a1) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements

Laurent BARRET, FHF Hauts-de-France, titulaire
Christophe BLANCHARD, FHF Hauts-de-France, suppléant

Éric LAGARDÈRE, FHF Hauts-de-France, titulaire
Julien DUPAIN, FHF Hauts-de-France, suppléant

Philippe GUIBON, FHP Hauts-de-France, titulaire
Éric PETIT, FEHAP Hauts-de-France, suppléant

a2) Au titre des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d’établissement

Mahen AL BADAWY, FHF Hauts-de-France, titulaire
Éloi GOULLIEUX, FHF Hauts-de-France, suppléant

Djoudi NAIT AMARA, FHF Hauts-de-France, titulaire
Michel FIANI, FHF Hauts-de-France, suppléant

Maud PERCQ, FHP Hauts-de-France, titulaire
Un suppléant en attente de désignation

b) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l’article L.312-1 et à l’article L.344-1 du code de l’action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées

Jérôme PASSICOUSSET, GEPSO, titulaire
Edwige DECOMBLE, URIOPSS Hauts-de-France, suppléante

Marc LONNOY, NEXEM, titulaire
Frédéric HYACINTHE, NEXEM, suppléant

Jérôme COUSTENOLE, FEHAP-URIOPSS Hauts-de-France, titulaire
Bertrand DUFERME, FEHAP Hauts-de-France, suppléant

Florence KOVAC, SYNERPA, titulaire
Dominique VILLA, URIOPSS Hauts-de-France, suppléant

Stéphane REYNAUD, FHF Hauts-de-France, titulaire
Catherine CHARLES-ALFRED, FHF Hauts-de-France, suppléante

c) Au titre des représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l’environnement et de la lutte contre la précarité

Stéphanie CORMIER, Centre permanent d’initiatives pour l’environnement de l’Aisne (CPIE), titulaire
Un suppléant en attente de désignation

Laurent FIN, Conseil de l’Ordre des Infirmiers, titulaire
Isabelle GUYARD, Conseil de l’Ordre des Infirmiers, suppléante

Caroline PAUWS, SATO Picardie, titulaire
Cédric GICQUEL, Établissement d’hébergement et d’insertion de l’Oise (URIOPSS Hauts-de-France), suppléant

d) Au titre des représentants des professionnels de santé libéraux, dont trois médecins et trois représentants des autres professionnels de santé

d1) Représentants des médecins

Aimeric LEFETZ, titulaire
Christine SCHLICK-LEFETZ, suppléante

Abdelouahab ZARAA, titulaire,
Philippe TREHOU, suppléant

Charles GODDAERT, titulaire
Un suppléant en attente de désignation

d2) Représentants des autres professionnels de santé

Christophe LEMAN, URPS Chirurgiens-dentistes, titulaire
Fabienne RAMPELBERG, URPS Pharmaciens, suppléante

Karine BOITEL, URPS Infirmiers, titulaire
Fabrice KAZEK, URPS Orthophonistes, suppléant

Vincent MOREAU, URPS Masseurs Kinésithérapeutes, titulaire
Célia MENNESSON, URPS Sages-Femmes, suppléante

e) Au titre du représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire du conseil

Clarisse NOIROT, Syndicat Autonome Picard Représentant les Internes de Médecine Générale (SAPIR-IMG), titulaire
Kévin BALCERZAK-HEURTAUX, Bureau des internes picards (BIP), suppléant

f) Au titre des représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale

f1) des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé

Claire INGELAERE, MSP La Faïencerie de Sinceny (FEMAS Hauts-de France), titulaire
Un suppléant en attente de désignation

Alexandra MESSIASSE, Association Laonnoise de Soins (URIOPSS Hauts-de-France), titulaire
Ingrid VRAND, Association Laonnoise de Soins (URIOPSS Hauts-de-France), suppléante

Un titulaire en attente de désignation – Dispositif d'Appui à la Coordination DAC
Un suppléant en attente de désignation - Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)

Ces représentants des DAC seront désignés suite à la création des DAC qui est prévue au plus tard pour le 26 juillet 2022 en application de l'article 23 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé.

f2) des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et des équipes de soins primaires

Guillaume RACLE – CPTS Nord-Aisne
Un suppléant en attente de désignation

f3) des communautés psychiatriques de territoire

Un titulaire en attente de désignation
Un suppléant en attente de désignation

g) Au titre du représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

Céline CHERY, titulaire
Louis TEYSSIER, suppléant

h) Au titre du représentant de l'ordre des médecins

Damien LECUYER, titulaire
Emmanuelle LECUYER, suppléante

**Collège 2 : Usagers et associations d'usagers
œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé**

a) Au titre des représentants des usagers des associations agréées (cf. article L. 1114-1)

Brahim KROUCHI, Union Fédérale des Consommateurs (UFC) Que choisir Hauts-de-France, titulaire
Jean-Luc QUENNELLE, Union Fédérale des Consommateurs (UFC) Que choisir Hauts-de-France, suppléant

Frédéric BORTOLI, Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) de l'Aisne, titulaire
Christine FOREST, Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) de l'Aisne, suppléante

Bernard COLAS, Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI), titulaire
Anny PIGNIGNOLI, Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI), suppléante

Laurence BOURGEOIS, Union nationale des amis et familles de malades et handicapés psychiques (UNAFAM), titulaire
Michèle CHEVALLIER, Union nationale des amis et familles de malades et handicapés psychiques (UNAFAM), suppléante

Isabelle CLUET, Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH), titulaire
Michel VEREPT – Fibromyalgie SOS, suppléant

Patricia BOCQUET, Association d'entraide aux malades traumatisés crâniens et autres cérébrolésés et à leur famille (AEMTC), titulaire
Un suppléant en attente de désignation

b) Au titre des représentants des usagers des associations de personnes en situation de handicap ou des associations de retraités et personnes âgées

Gisèle RIGAUT, Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Aisne (PA), titulaire
Nelly GOUJON, CDCA de l'Aisne (PA), suppléante

Didier DEPOND, CDCA de l'Aisne (PA), titulaire
Jean-Bernard LACHAMBRE, CDCA de l'Aisne (PA), suppléant

Marie-Christine PHILBERT, CDCA de l'Aisne (PH), titulaire
Bruno WOZNIAK, CDCA de l'Aisne (PH), suppléant

Philippe DAIN, CDCA de l'Aisne (PH), titulaire
Sophie VELY, CDCA de l'Aisne (PH), suppléante

Collège 3 : Collectivités territoriales ou leurs groupements

a) Au titre du conseiller régional

Eric DONNAY, titulaire
Christophe COULON, suppléant

b) Au titre du représentant du conseil départemental de l'Aisne

Yann ROJO, titulaire
Michèle FUSELIER, suppléante

c) Au titre du représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile

Christine COFFIN, titulaire
Caroline PILON, suppléante

d) Au titre des représentants des communautés mentionnées aux articles L.5214-1, L.5215-1, L. 5216-1, L.5217-1 ou L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales

Olivier CAMBRAYE, communauté de communes Thiérache du Centre, titulaire
Un suppléant en attente de désignation

Carole DEVILLE-CRISTANTE, GrandSoissons Agglomération, titulaire
Un suppléant en attente de désignation

e) Au titre des représentants des communes

Martine BRICOT, Maire de Pancy Courtecon, titulaire
Alain LORAIN, Maire de La Selve, suppléant

Christian VANNOBEL, Maire de Sissonne, titulaire
Carole RIBEIRO, Maire de Couvron et Aumencourt, suppléante

Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

a) Au titre du représentant de l'Etat

Bertrand VANDEMOORTELE, Direction Départementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), titulaire
Régine BICEP, DDETS, suppléante

b) Au titre des représentants des organismes de sécurité sociale

Jeanne-Marie LEGRAND, Mutualité sociale agricole (MSA) de Picardie, titulaire
Un suppléant en attente de désignation

Alain ARNEFAUX, Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de l'Aisne, titulaire
Marie-Paule MARTEAU, Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) Hauts-de-France, suppléante

Collège 5 : Personnalités qualifiées

Jean-Claude SIMON (Mutualité française)
Jean-François BOUTELEUX

Article 2 – Sont membres du conseil territorial de santé les parlementaires du département de l'Aisne (députés et sénateurs), en application de l'article L. 1434-10 du code de la santé publique susvisé.

Article 3 – La composition du CTS apparaît sous forme de tableau en annexe unique du présent arrêté.

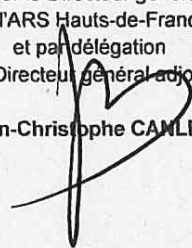
Article 4 – L'arrêté de la directrice générale de l'ARS n° 2017-006 SDSDU du 23 janvier 2017 susvisé est abrogé à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 5 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 – La directrice de la stratégie et des territoires de l'ARS est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 3 juin 2022

Pour le Directeur général
de l'ARS Hauts-de-France
et par délégation
Le Directeur général adjoint
Jean-Christophe CANLER



ANNEXE
Tableau de composition du CTS de l'Aisne

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

Collège 1 : Professionnels et offreurs des services de santé

a) Représentants des établissements de santé

a1) Représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements :

1	Laurent BARRET - EPSMD de l'Aisne – Prémontré (FHF)	Christophe BLANCHARD - Centre Hospitalier de St Quentin (FHF)
2	Éric LAGARDÈRE - Centre Hospitalier de Soissons (FHF)	Julien DUPAIN - Centre Hospitalier de Laon (FHF)
3	Philippe GUIBON - Hôpital privé St Claude de Saint-Quentin - (FHP)	Éric PETIT - Hôpital de Villiers Saint Denis (FEHAP)

a2) Présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

4	Mahen AL BADAWY - Président CME du CH de Saint-Quentin (FHF)	Éloi GOULLIEUX, Président CME du CH de Laon (FHF)
5	Djoudi NAIT AMARA - Président CME de l'EPSMD de l'Aisne (FHF)	Michel FIANI - Président CME du CH de Château-Thierry (FHF)
6	Maud PERCQ - Présidente CME Clinique de la Roseraie Soissons - (FHP)	<i>En attente de désignation</i>

b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 et à l'article L.344-1 du code de l'action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées

7	Jérôme PASSICOUSSET - Groupe Ephese (GEPSO)	Edwige DECOMBLE - AED Sissonne (URIOPSS)
8	Marc LONNOY - APEI de Saint-Quentin (NEXEM)	Frédéric HYACINTHE - APEI les 2 Vallées (NEXEM)
9	Jérôme COUSTENOBLE - Maison de retraite Saint Vincent de Paul à Origny en Thiérache (FEHAP-URIOPSS)	Bertrand DUFERME - Foyer de Vie "La Tour de Rocourt" à Saint-Quentin – APF France Handicap (FEHAP)
10	Florence KOVAC - Résidence Bellevue à Saint-Gobain (SYNERPA)	Dominique VILLA - Association d'aide et de garde à domicile de l'Aisne - AAGDA (URIOPSS)
11	Stéphane REYNAUD - MRDA Laon et EHPAD à Crépy (FHF)	Catherine CHARLES-ALFRED - EHPAD Les Tilleuls à Château-Thierry (FHF)

c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

12	Stéphanie CORMIER - CPIE de l'Aisne	<i>En attente de désignation</i>
13	Laurent FIN - Conseil de l'Ordre Infirmiers	Isabelle GUYARD - Conseil de l'Ordre des Infirmiers
14	Caroline PAWS - SATO Picardie	Cédric GICQUEL - Établissement d'hébergement et d'insertion de l'Oise (URIOPSS)

d) Représentants les professionnels de santé libéraux, dont trois médecins et trois représentants des autres professionnels de santé

d1) Représentants des médecins

15	Aimeric LEFETZ	Christine SCHLICK-LEFETZ
16	Abdelouahab ZARAA	Philippe TREHOU
17	Charles GODDAERT	<i>En attente de désignation</i>

d2) Représentants des autres professionnels de santé

18	Christophe LEMAN - URPS Chirurgiens-dentistes	Fabienne RAMPENBERG - URPS Pharmaciens
19	Karine BOITEL - URPS Infirmiers	Fabrice KAZEK - URPS Orthophonistes
20	Vincent MOREAU - URPS Masseurs Kinésithérapeutes	Célia MENNESSON - URPS Sages-Femmes

e) Représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire du conseil

21	Clarisse NOIROT - SAPIR-IMG	Kévin BALCERZAK - HEURTAUX, BIP
----	-----------------------------	---------------------------------

f) Représentant des différents modes d'exercices coordonnés et organisations de coopération territoriale

f1) des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé

22	Claire INGELAERE - MSP la Faïencerie de Sinceny (FEMAS HDF)	<i>En attente de désignation</i>
23	Alexandra MESSIASSE - Association Laonnoise de Soins (URIOPSS)	Ingrid VRAND - Association Laonnoise de Soins (URIOPSS)
24	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

f2) des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires

25	Guillaume RACLE - CPTS Nord Aisne	<i>En attente de désignation</i>
----	-----------------------------------	----------------------------------

f3) Des communautés psychiatriques de territoire

26	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	----------------------------------	----------------------------------

g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

27	Céline CHERY - FNEHAD	Louis TEYSSIER - FNEHAD
----	-----------------------	-------------------------

1h) Représentant de l'ordre des médecins

28	Damien LECUYER	Emmanuelle LECUYER
----	----------------	--------------------

Collège 2 : Usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé

a) Représentants des usagers des associations agréées (cf. article L. 1114-1)

29	Brahim KROUCHI - UFC Que Choisir HDF	Jean-Luc QUENNELLE - UFC Que Choisir HDF
30	Frédéric BORTOLI - UDAF de l'Aisne	Christine FOREST - UDAF de l'Aisne
31	Bernard COLAS - UNAPEI	Anny PIGNIGNOLI - UNAPEI
32	Laurence BOURGEOIS - UNAFAM	Michèle CHEVALLIER - UNAFAM
33	Isabelle CLUET - APAJH	Michel VEREPT - Fibromyalgie SOS
34	Patricia BOCQUET - AEMTC	<i>En attente de désignation</i>

b) Représentants des associations de personnes en situation de handicap ou des associations de retraités et personnes âgées

35	Gisèle RIGAUT - CDCA de l'Aisne - PA	Nelly GOUJON - CDCA de l'Aisne - PA
36	Didier DEPOND - CDCA de l'Aisne - PA	Jean-Bernard LACHAMBRE - CDCA de l'Aisne - PA
37	Marie-Christine PHILBERT - CDCA de l'Aisne - PH	Bruno WOZNIK - CDCA de l'Aisne - PH
38	Philippe DAIN - CDCA de l'Aisne - PH	Sophie VELY - CDCA de l'Aisne - PH

Collège 3 : Collectivités territoriales ou leurs groupements**a) Conseiller régional**

39	Eric DONNAY	Christophe COULON
----	-------------	-------------------

b) Représentant du conseil départemental de l'Aisne

40	Yann ROJO	Michèle FUSELIER
----	-----------	------------------

c) Représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile

41	Christine COFFIN, Chef du service PMI	Caroline PILON, Adjointe au Chef de service PMI
----	---------------------------------------	---

d) Représentant des communautés mentionnées aux articles L.5214-1, L.5215-1, L. 5216-1, L.5217-1 ou L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales

42	Olivier CAMBRAYE, Communauté de Communes Thiérache du Centre	<i>En attente de désignation</i>
43	Carole DEVILLE-CRISTANTE - GrandSoissons Agglomération	<i>En attente de désignation</i>

e) Représentant des communes

44	Martine BRICOT - Maire de Pancy Courtecon	Alain LORAIN - Maire de La Selve
45	Christian VANNOBEL - Maire de Sissonne	Carole RIBEIRO - Maire de Couvron et Aumencourt

Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**a) Représentants de l'Etat**

46	Bertrand VANDEMOORTELE - DDETS	Régine BICEP - DDETS
----	--------------------------------	----------------------

b) Représentants des organismes de sécurité sociale

47	Jeanne-Marie LEGRAND - MSA de Picardie	<i>En attente de désignation</i>
48	Alain ARNEFAUX - CPAM de l'Aisne	Marie-Paule MARTEAU - CARSAT HDF

Collège 5 : Personnalités qualifiées

49	Jean-Claude SIMON (Mutualité française)	Pas de suppléance
50	Jean-François BOUTELEUX	Pas de suppléance

Parlementaires :

Les 5 députés et les 3 sénateurs du département de l'Aisne

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2022-06-03-00002

Arrêté n° 2022-036 SDSDU fixant la composition
nominative
du Conseil Territorial de Santé de la Somme

**Arrêté n° 2022-036.SDSU fixant la composition nominative
du Conseil Territorial de Santé de la Somme**

**LE DIRECTEUR GENERAL D'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

- Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, et suivants et R. 1434-33 et suivants,
- Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogéant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;
- Vu le décret n° 2021-1258 du 29 septembre 2021 portant prorogation du mandat des membres de certains conseils territoriaux de santé ;
- Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;
- Vu la décision du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 28 octobre 2016 portant délimitation des territoires de démocratie sanitaire de la région des Hauts-de-France ;
- Vu l'arrêté de la directrice générale de l'ARS n° 2017-004 SDSU du 16 janvier 2017 modifié fixant la composition nominative du conseil territorial de santé de la Somme ;
- Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 17 mai 2022 portant délégations de signature du directeur général de l'ARS Hauts-de-France ;
- Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 susvisé, et sur proposition ou désignation des autorités et institutions chargées de proposer des membres, prévus à l'article 1er de l'arrêté du 03 août 2016 susvisé ;
- Considérant que le mandat des membres du CTS a été prorogé jusqu'à la désignation des nouveaux membres et, au plus tard, jusqu'au 31 juillet 2022 conformément au décret du 29 septembre 2021 susvisé, et qu'il convient donc de désigner une nouvelle mandature ;

ARRETE

Article 1 – Sont renouvelées ou désignées, pour une période de cinq ans à compter de la date de publication du présent arrêté, comme membres du conseil territorial de santé de la Somme (CTS), les personnes dont les noms suivent :

Collège 1 : Professionnels et offreurs des services de santé

a) Au titre des représentants des établissements de santé

a1) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements

Danielle PORTAL, FHF Hauts-de-France, titulaire
Xavier SOUAL-WLODEK, FHF Hauts-de-France, suppléant

Corinne SENESCHAL, FHF Hauts-de-France, titulaire
Christelle BOURSON, FHF Hauts-de-France, suppléante

Stéphan DE BUTLER d'ORMOND, FHP Hauts-de-France, titulaire
Christian CLAIRE, FHP Hauts-de-France, suppléant

a2) Au titre des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement

Michel KFOURY, FHF Hauts-de-France, titulaire
Un suppléant en attente de désignation

Cyrille GUILLAUMONT, FHF Hauts-de-France, titulaire
Un suppléant en attente de désignation

Un titulaire en attente de désignation
Un suppléant en attente de désignation

b) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 et à l'article L.344-1 du code de l'action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées

Marie-Pierre PATTE, URIOPSS Hauts-de-France, titulaire
Amandine ANGOT, URIOPSS Hauts-de-France, suppléante

Céline GOURLAIN, SYNERPA, titulaire
Philippe MASSART, SYNERPA, suppléant

Éric JULLIAN, FHF Hauts-de-France, titulaire
Aurore LAVALLARD, FHF Hauts-de-France, suppléante

Philippe PERRIER, Fédération des Pep, titulaire
Nicolas PIPART, FEHAP Hauts-de-France, suppléant

Ahmed ZOUAD, NEXEM, titulaire
Christophe BAYARD, NEXEM, suppléant

c) Au titre des représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Stéphane LECOSSOIS, Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP), titulaire
Virginie REBILLARD, Conseil de l'Ordre des Infirmiers, suppléante

Ludovic BILLARD, Association Avenir (URIOPSS Hauts-de-France), titulaire
Marie FAUVARQUE, Accompagnement Prévention Réflexion et Médiation pour l'Insertion Sociale (APREMIS) (URIOPSS Hauts-de-France), suppléante

Mélanie BIDARD, Addiction France, titulaire
Un suppléant en attente de désignation

d) Au titre des représentants des professionnels de santé libéraux, dont trois médecins et trois représentants des autres professionnels de santé

d1) Représentants des médecins

Lydia BERTRAND, titulaire
Alexis BOISDIN, suppléant

Stéphane FOULON, titulaire
Un suppléant en attente de désignation

Un titulaire en attente de désignation
Un suppléant en attente de désignation

d2) Représentants des autres professionnels de santé

Véronique DUBOIS BAILLET, URPS Infirmiers, titulaire
Estelle POIGNET, URPS Sages-femmes, suppléante

Benjamin CASBAS, URPS Masseurs Kinésithérapeutes, titulaire
Anne GRENIER, URPS Orthophonistes, suppléante

Sabine LEPETZ, URPS Pédicures Podologues, titulaire
Richard ETIENNE, URPS Chirurgiens-dentistes, suppléant

e) Au titre des représentants des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire du conseil

Kévin BALCERZAK-HEURTAUX, Bureau des internes picards (BIP), titulaire
Clarisse NOIROT, Syndicat Autonome Picard Représentant les Internes de Médecine Générale (SAPIR-IMG), suppléante

f) Au titre des représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale

f1) des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé

Agathe CAMIER, MSP de l'Avre (FEMAS Hauts-de-France), titulaire
Valentin DEREUDER, MSP de l'Avre (FEMAS Hauts-de-France), suppléant

Un titulaire en attente de désignation
Un suppléant en attente de désignation

Un titulaire en attente de désignation – Dispositif d'Appui à la Coordination DAC)
Un suppléant en attente de désignation - Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)

Ces représentants des DAC seront désignés suite à la création des DAC qui est prévue au plus tard pour le 26 juillet 2022 en application de l'article 23 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé.

f2) des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et des équipes de soins primaires

Franck PEREZ, CPTS Grand Amiens, titulaire
Un suppléant en attente de désignation

f3) des communautés psychiatriques de territoire

Un titulaire en attente de désignation
Un suppléant en attente de désignation

g) Au titre du représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

Aymeric BOURBION, titulaire
Fabien PETIT, suppléant

h) Au titre du représentant de l'ordre des médecins

Dominique MONTPELLIER, titulaire
Béatrice SOTTEAU-VONACHEN, suppléante

**Collège 2 : Usagers et d'associations d'usagers
œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé**

a) Au titre des représentants des usagers des associations agréées (cf. article L. 1114-1)

Christine TREPTE, Association des paralysés de France (APF France Handicap), titulaire
Alain DE BROCA, Association des paralysés de France (APF France Handicap), suppléant

Sébastien BIL, Union nationale des amis et familles de malades et handicapés psychiques (UNAFAM), titulaire
Séverine LEGRAND-DAVENNE, Union nationale des amis et familles de malades et handicapés psychiques (UNAFAM), suppléante

Anne-Marie SALMON, Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) de la Somme, titulaire
Raymond BROSZNIOWSKI, Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) de la Somme, suppléant

Gérard DESSEAUX, France Rein Picardie, titulaire
Michel LEROY, Polioglip, suppléant

Philippe THEO, Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH), titulaire
Patricia MALTERRE, Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI), suppléante

Erick PASQUIER, Union Fédérale des Consommateurs (UFC) Que choisir Hauts-de-France, titulaire
Patrick AFCHAIN, Association d'entraide aux malades traumatisés crâniens et autres cérébrolésés et à leur famille (AEMTC), suppléant

b) Au titre des représentants des usagers des associations de personnes en situation de handicap ou des associations de retraités et personnes âgées

Noëlle DELEBASSEE, Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de la Somme (PH), titulaire
Christian FEUILLETTE, CDCA de la Somme (PH), suppléant

Éric VAN STEENKISTE-DELESPIERRE, CDCA de la Somme (PA), titulaire
Josette DEKANDELAER, CDCA de la Somme (PA), suppléante

Emmanuel DUCLERCQ, CDCA de la Somme (PH), titulaire
Michel GUILBERT, CDCA de la Somme (PA), suppléant

Olivier MALLET, CDCA de la Somme (PH), titulaire
Stanislas SZUMNY, CDCA de la Somme (PH), suppléant

Collège 3 : Collectivités territoriales ou de leurs groupements

a) Au titre de conseiller régional

Anne PINON, titulaire
Un suppléant en attente de désignation

b) Au titre du représentant du conseil départemental de la Somme

Françoise RAGUENEAU, titulaire
Olivier JARDE, suppléant

c) Au titre du représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile

Catherine HUETTE, titulaire
Un suppléant en attente de désignation

d) Au titre des représentants des communautés mentionnées aux articles L.5214-1, L.5215-1, L. 5216-1, L.5217-1 ou L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales

Bénédicte THIEBAUT, Communauté de communes du Grand Roye, titulaire
Philippe CHEVAL, Communauté de communes Terre de Picardie, suppléant

Alain DESFOSES, Communauté de communes Somme Sud-Ouest, titulaire
Un suppléant en attente de désignation

e) Au titre des représentants des communes

Colette MICHAUX, Maire de Liomer, titulaire
Elisabeth ESCARD, Maire de Le Mazis, suppléante

Amaury CAULIER, Maire d'Oisemont, titulaire
Bruno BIENAIMÉ, Adjoint au maire d'Amiens, suppléant

Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

a) Au titre du représentant de l'Etat

Sabine HOUBRON, Direction Départementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), titulaire
Christelle CLOLERY, Direction Départementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), suppléante

b) Au titre du représentant des organismes de sécurité sociale

Jean-Charles GILLET, Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de la Somme, titulaire
Mathilde ROY, Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de la Somme, suppléante

Jean-Louis DUTOTE, Mutualité sociale agricole (MSA) de Picardie, titulaire
Chantal TRICHARD, Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) Hauts-de-France, suppléante

Collège 5 : Personnalités qualifiées

Florence NORMAND (Mutualité française)
Jean-Pierre CANARELLI

Article 2 – Sont membres du conseil territorial de santé les parlementaires du département de la Somme (députés des 5 circonscriptions et sénateurs), en application de l'article L. 1434-10 du code de la santé publique susvisé.

Article 3 – La composition du CTS apparaît sous forme de tableau en annexe unique du présent arrêté.

Article 4 – L'arrêté de la directrice générale de l'ARS Hauts-de-France n° 2017-004 SDSU du 17 janvier 2017 susvisé est abrogé à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 5 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 – La directrice de la stratégie et des territoires de l'ARS Hauts-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 3 juin 2022

Pour le Directeur général
de l'ARS Hauts-de-France
et par délégation
Le Directeur général adjoint
Jean-Christophe CANLER

ANNEXE

Tableau de composition du CTS de la Somme

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

Collège 1 : Professionnels et offreurs des services de santé

a) Représentants des établissements de santé

a1) Représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements :

1	Danielle PORTAL - CHU Amiens (FHF)	Xavier SOUAL-WLODEK - EPSM de la Somme (FHF)
2	Corinne SENESCHAL - Centre Hospitalier d'Abbeville (FHF)	Christelle BOURSON - Centre Hospitalier Péronne (FHF)
3	Stéphan DE BUTLER d'ORMOND - Groupe Santé Victor Pauchet Amiens (FHF)	Christian CLAIRE - SA Cardio Urgences Amiens (FHF)

a2) Présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

4	Michel KFOURY - Président CME du Centre Hospitalier d'Abbeville (FHF)	<i>En attente de désignation</i>
5	Cyrille GUILLAUMONT - Président de la CME EPSM de la Somme (FHF)	<i>En attente de désignation</i>
6	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 et à l'article L.344-1 du code de l'action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées

7	Marie-Pierre PATTE – EHPAD Saint Joseph (URIOPSS)	Amandine ANGOT - FASSIC (URIOPSS)
8	Céline GOURLAIN – EHPAD Vallée de la Luce (SYNERPA)	Philippe MASSART – EHPAD Le Parc des vignes (SYNERPA)
9	Éric JULLIAN – EPSOMS 80 (FHF)	Aurore LAVALLARD - EHPAD Athies (FHF)
10	Philippe PERRIER – ADPEP80 (PEP)	Nicolas PIPART - Association Soins Services (FEHAP)
11	Ahmed ZOUAD – APAJH 80 (NEXEM)	Christophe BAYARD - ADAPEI 80 (NEXEM)

c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

12	Stéphane LECOSSOIS – UFOLEP	Virginie REBILLARD - Conseil de l'Ordre des Infirmiers
13	Ludovic BILLARD - Association Avenir (URIOPSS)	Marie FAUVARQUE - APREMIS (URIOPSS)
14	Mélanie BIDARD - Addiction France	<i>En attente de désignation</i>

d) Représentants les professionnels de santé libéraux, dont trois médecins et trois représentants des autres professionnels de santé

d1) Représentants des médecins

15	Lydia BERTRAND	Alexis BOISDIN
16	Stéphane FOULON	<i>En attente de désignation</i>
17	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

d2) Représentants des autres professionnels de santé

18	Véronique DUBOIS BAILLET - URPS Infirmiers	Estelle POIGNET – URPS Sages-femmes
19	Benjamin CASBAS - URPS Masseurs Kinésithérapeutes	Anne GRENIER - URPS Orthophonistes
20	Sabine LEPETZ - URPS Pédicures Podologues	Richard ETIENNE - URPS Chirurgiens-dentistes

e) Représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire du conseil

21	Kévin BALCERZAK-HEURTAUX - Bureau des Internes Picards	Clarisse NOIROT - SAPIR-IMG
----	--	-----------------------------

f) Représentant des différents modes d'exercices coordonnés et organisations de coopération territoriale

f1) des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé

22	Agathe CAMIER - MSP de l'AVRE (FEMAS HDF)	Valentin DEREUDER - MSP de l'AVRE (FEMAS HDF)
23	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
24	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

f2) des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires

25	Franck PEREZ - CPTS Grand Amiens	<i>En attente de désignation</i>
----	----------------------------------	----------------------------------

f3) des communautés psychiatriques de territoire

26	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	----------------------------------	----------------------------------

g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

27	Aymeric BOURBION - FNEHAD	Fabien PETIT - FNEHAD
----	---------------------------	-----------------------

1h) Représentant de l'ordre des médecins

28	Dominique MONTPELLIER	Béatrice SOTTEAU-VONACHEN
----	-----------------------	---------------------------

Collège 2 : Usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé :

a) Représentants des usagers des associations agréées (cf. article L. 1114-1)

29	Christine TREPTE – APF France Handicap	Alain DE BROCA - APF France Handicap
30	Sébastien BIL – UNAFAM	Séverine LEGRAND-DAVENNE - UNAFAM
31	Anne-Marie SALMON – UDAF 80	Raymond BROSZNIOWSKI - UDAF 80
32	Gérard DESSEAUX - France Rein Picardie	Michel LEROY - Polioglip
33	Philippe THEO - APAJH	Patricia MALTERRE - UNAPEI
34	Erick PASQUIER - UFC Que Choisir	Patrick AFCHAIN - AEMTC

b) Représentants des associations de personnes en situation de handicap ou des associations de retraités et personnes âgées

35	Noëlle DELEBASSEE – CDCA de la Somme - PH	Christian FEUILLETTE – CDCA de la Somme – PH
36	Éric VAN STEENKISTE-DELESPIERRE – CDCA de la Somme - PA	Josette DEKANDELAER – CDCA de la Somme - PA
37	Emmanuel DUCLERCQ – CDCA de la Somme – PH	Michel GUILBERT – CDCA de la Somme - PA
38	Olivier MALLET – CDCA de la Somme – PH	Stanislas SZUMNY – CDCA de la Somme – PH

Collège 3 : Collectivités territoriales ou leurs groupements**a) Conseiller régional**

39	Anne PINON	<i>En attente de désignation</i>
----	------------	----------------------------------

b) Représentant du conseil départemental de la Somme

40	Françoise RAGUENEAU	Olivier JARDE
----	---------------------	---------------

c) Représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile

41	Catherine HUETTE - Responsable du Pôle de la PMI	<i>En attente de désignation</i>
----	--	----------------------------------

d) Représentant des communautés mentionnées aux articles L.5214-1, L.5215-1, L. 5216-1, L.5217-1 ou L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales

42	Bénédicte THIEBAUT - Communauté de communes du Grand Roye	Philippe CHEVAL - Communauté de communes Terre de Picardie
43	Alain DESFOSES - Communauté de communes Somme Sud-Ouest	<i>En attente de désignation</i>

e) Représentant des communes

44	Colette MICHAUX - Maire de Liomer	Elisabeth ESCARD - Maire de Le Mazis
45	Amaury CAULIER - Maire d'Oisemont	Bruno BIENAIMÉ - Adjoint au maire d'Amiens

Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**a) Représentants de l'Etat**

46	Sabine HOUBRON - DDETS	Christelle CLOLERY - DDETS
----	------------------------	----------------------------

b) Représentants des organismes de sécurité sociale

47	Jean-Charles GILLET – CPAM de la Somme	Mathilde ROY – CPAM de la Somme
48	Jean-Louis DUTOTE – MSA de Picardie	Chantal TRICHARD – CARSAT HDF

Collège 5 : Personnalités qualifiées

49	Florence NORMAND (Mutualité française)	<i>Pas de suppléance</i>
50	Jean-Pierre CANARELLI	<i>Pas de suppléance</i>

Parlementaires :

Les 5 députés et les 3 sénateurs du département de la Somme.

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2022-06-03-00003

Arrêté n° 2022-037 SDSU fixant la composition
nominative
du Conseil Territorial de Santé de l' Oise

**Arrêté n° 2022-037 SDSDU fixant la composition nominative
du Conseil Territorial de Santé de l'Oise**

**LE DIRECTEUR GENERAL D'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, et suivants et R. 1434-33 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;

Vu le décret n° 2021-1258 du 29 septembre 2021 portant prorogation du mandat des membres des conseils territoriaux de santé ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 28 octobre 2016 portant délimitation des territoires de démocratie sanitaire de la région des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté de la directrice générale de l'ARS n° 2017-001 SDSDU du 13 janvier 2017 modifié fixant la composition nominative du conseil territorial de santé de l'Oise,

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 17 mai 2022 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 susvisé, et sur proposition ou désignation des autorités et institutions chargées de proposer des membres, prévus à l'article 1er de l'arrêté du 03 août 2016 susvisé ;

Considérant que le mandat des membres du CTS a été prorogé jusqu'à la désignation des nouveaux membres et, au plus tard, jusqu'au 31 juillet 2022 conformément au décret du 29 septembre 2021 susvisé, et qu'il convient donc de désigner une nouvelle mandature ;

ARRETE

Article 1 – Sont renouvelées ou désignées, pour une période de cinq ans à compter de la date de publication du présent arrêté, comme membres du conseil territorial de santé de l'Oise (CTS), les personnes dont les noms suivent :

Collège 1 : Professionnels et offreurs des services de santé

a) Au titre des représentants des établissements de santé

a1) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements

Éric GUYADER, FHF Hauts-de-France, titulaire
Stéphan MARTINO, FHF Hauts-de-France, suppléant

Christelle DUMONT, FEHAP Hauts-de-France, titulaire
Ida FERREIRA, FEHAP Hauts-de-France, suppléante

Vincent VESSELLE, FHP Hauts-de-France, titulaire
Nathalie REQUIER, FHP Hauts-de-France, suppléante

a2) Au titre des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement

Bruno TOURNAIRE-BACCHINI, FHF Hauts-de-France, titulaire
Laurence DELTOUR, FHF Hauts-de-France, suppléante

Thierry RAMAHERISON, FHF Hauts-de-France, titulaire
Un suppléant en attente de désignation

Delphine CAPRONNIER, FHP Hauts-de-France, titulaire
Mourad LAKHDARI, FHP Hauts-de-France, suppléant

b) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (cf au I de l'article L.312-1 et à l'article L.344-1 du code de l'action sociale et des familles) répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées

Pierre-Alain BRUNEL, FEHAP Hauts-de-France, titulaire
Stéphanie DENOLF, FEHAP Hauts-de-France, suppléante

Samyr BOUFADINE, NEXEM, titulaire
Christophe HOUDET, ADMR, suppléant

Magali THERY, URIOPSS Hauts-de-France, titulaire
Émilie THEPAULT, FHF Hauts-de-France, suppléante

Patricia HORTA, NEXEM, titulaire
Laëtitia ZAMPESE, URIOPSS Hauts-de-France, suppléante

Corine VERTADIER, FEHAP Hauts-de-France, titulaire
Jean-Claude CARGNELUTTI, URIOPSS Hauts-de-France, suppléant

c) Au titre des représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Alexis DERACHE, Association Entr'Aide Samu Social Oise, titulaire
Jean-Christophe DUMOULIN, Association Départementale Accueil Réadaptation Sociale (ADARS) - Fédération des Acteurs de la Solidarité, suppléant

Sarah BONNENFANT, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement du Pays de l'Oise (CPIE60), titulaire
Didier MALÉ, Association ROSO, suppléant

Brigitte GUISSÉ, Mutualité Française, titulaire
Xavier FOURNIVAL, SATO Picardie, suppléant

d) Au titre des représentants des professionnels de santé libéraux, dont trois médecins et trois représentants des autres professionnels de santé

d1) Représentants des médecins

Françoise COURTALHAC, titulaire
Aurélié DELOBEL, suppléante

José CUCHEVAL, titulaire
Un suppléant en attente de désignation

Bassam AL NASSER, titulaire
Un suppléant en attente de désignation

d2) Représentants des autres professionnels de santé

Anne-Christine DUPONT, URPS Orthophonistes, titulaire
Jean-Paul COPPI, URPS Chirurgiens-dentistes, suppléant

Caroline MAZAL, URPS Sages-femmes, titulaire
Antoine DARRAS, URPS Pharmaciens, suppléant

Judicaël FEIGUEUX, URPS Infirmiers, titulaire
Vincent JALLU, URPS Masseurs Kinésithérapeutes, suppléant

e) Au titre des représentants des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire du conseil

Kévin BALCERZAK-HEURTAUX, Bureau des internes picards (BIP), titulaire
Clarisse NOIROT, Syndicat Autonome Picard Représentant les Internes de Médecine Générale (SAPIR-IMG), suppléante

f) Au titre des représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale

f1) des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé

Stéphanie ESLIN, MSP de Saint-Just-en-Chaussée, titulaire
Jean-Pierre MOUNEY, Centre de santé du Valois, suppléant

Jenny WATTELIÉ-LEBAUDY, DAC Oise Ouest, titulaire
Un suppléant en attente de désignation

Jean-Louis MIONNET, MSP de Breteuil, titulaire
Un suppléant en attente de désignation

f2) des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et des équipes de soins primaires

Un titulaire en attente de désignation

Un suppléant en attente de désignation

f3) des communautés psychiatriques de territoire

Un titulaire en attente de désignation

Un suppléant en attente de désignation

g) Au titre du représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

Kahina LOUZABI ATIRIS, titulaire

Domitille FUMERY, suppléante

h) Au titre du représentant de l'ordre des médecins

Grégory BONDU, titulaire

Philippe VERON, suppléant

Collège 2 : Usagers et associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé

a) Au titre des représentants des usagers des associations agréées (cf. article L. 1114-1)

Catherine LANNES, Conseil National des Associations Familiales laïques (CNAFAL), titulaire

Julien LEONARD, Conseil National des Associations Familiales laïques (CNAFAL), suppléant

Marielle ROLINAT, Association Française du Syndrome de Rett (AFSR), titulaire

Didier GAMAIN, France Alzheimer, suppléant

Daniel HIBERTY, Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) de l'Oise, titulaire

François NORET, Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) de l'Oise, suppléant

Charly HÉE, Familles de France, titulaire

Michel LEROY, Familles de France, suppléant

Brigitte DUVAL, Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI), titulaire

Françoise CABANNE, Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI), suppléante

Martine URIBES, Jusqu'à la mort accompagner la vie (JALMALV), titulaire

Un suppléant en attente de désignation

b) Au titre des représentants des usagers des associations de personnes en situation de handicap ou des associations de retraités et personnes âgées

Gérard CHATIN, Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) de l'Oise (PA), titulaire

Régis QUINTARD, CDCA de l'Oise (PA), suppléant

Annie RIVIERE, CDCA de l'Oise (PA), titulaire

Georgette LEMAIRE, CDCA de l'Oise (PA), suppléante

Alain MARLIERE, CDCA de l'Oise (PH), titulaire

Céline DUVAL, CDCA de l'Oise (PH), suppléante

Pierre MICHELINO, CDCA de l'Oise (PH), titulaire

Un suppléant en attente de désignation

Collège 3 : Collectivités territoriales ou leurs groupements

a) Au titre de conseiller régional

Nathalie LEBAS, titulaire
Manoëlle MARTIN, suppléante

b) Au titre du représentant du conseil départemental de l'Oise

Nicole COLIN, titulaire
Sophie LEVESQUE, suppléante

c) Au titre du représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile

Annabelle LEROY-DEROME, titulaire
David HOUENOU, suppléant

d) Au titre des représentants des communautés mentionnées aux articles L.5214-1, L.5215-1, L. 5216-1, L.5217-1 ou L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales

Didier DOUCET, Communauté de communes du Pays de Valois, titulaire
Un suppléant en attente de désignation

Fabienne CUVELIER, Communauté de communes de la Picardie Verte, titulaire
Un suppléant en attente de désignation

e) Au titre des représentants des communes

Nicole CORDIER, Maire de Bonneuil-les-Eaux, titulaire
Laurent LEFEVRE, Maire de Rainvillers, suppléant

Alain BOUCHER, Maire de Monchy-Saint-Éloi, titulaire
Jean-Paul DOUET, Maire de Montagny-Sainte-Félicité, suppléant

Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

a) Au titre du représentant de l'Etat

Mélissa RAMOS, Préfecture de l'Oise, titulaire
Véronique ALIES, Direction Départementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS),
suppléante

b) Au titre du représentant des organismes de sécurité sociale

Virginie PELAGALI, Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de l'Oise, titulaire
Anne-Marie HAZARD, Mutualité sociale agricole (MSA) de Picardie, suppléante

Valérie KLEIN, Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) Hauts-de-France, titulaire
Un suppléant en attente de désignation

Collège 5 : Personnalités qualifiées

Marine GENGEMBRE (Mutualité Française)
Valérie PAPARELLE

Article 2 – Sont membres du conseil territorial de santé les parlementaires du département de l'Oise (députés et sénateurs), en application de l'article L. 1434-10 du code de la santé publique susvisé.

Article 3 – La composition du CTS apparaît sous forme de tableau en annexe unique du présent arrêté.

Article 4 – L'arrêté de la directrice générale de l'ARS n° 2017-001 SDSDU du 13 janvier 2017 susvisé est abrogé à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 5 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 – La directrice de la stratégie et des territoires de l'ARS est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 3 juin 2022

Pour le Directeur général
de l'ARS Hauts-de-France
et par délégation
Le Directeur général adjoint
Jean-Christophe CANLER

ANNEXE
Tableau de composition du CTS de l'Oise

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

Collège 1 : Professionnels et offreurs des services de santé

a) Représentants des établissements de santé

a1) Représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements :

1	Éric GUYADER – Centre Hospitalier de Beauvais (FHF)	Stéphan MARTINO - CHI Clermont de l'Oise (FHF)
2	Christelle DUMONT - CRF Chaumont en Vexin (FEHAP)	Ilda FERREIRA - Centre Gériatrique Condé (FEHAP)
3	Vincent VESSELLE – Polyclinique St Côme (FHP)	Nathalie REQUIER - Clinique du Parc St Lazare (FHP)

a2) Présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

4	Bruno TOURNAIRE-BACCHINI - Président CME Centre Hospitalier Isarien de l'Oise (FHF)	Laurence DELTOUR – Présidente de CME CHICN (FHF)
5	Thierry RAMAHERISON - Président CME CH de Beauvais (FHF)	<i>En attente de désignation</i>
6	Delphine CAPRONNIER - Présidente CME Institut Médical de Breteuil (FHP)	Mourad LAKHDARI - Président CME Clinique du Parc St Lazare (FHP)

b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 et à l'article L.344-1 du code de l'action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées

7	Pierre-Alain BRUNEL - Fondation Léopold Bellan (FEHAP)	Stéphanie DENOLF - APF (FEHAP)
8	Samyr BOUFADINE - Le Clos du Nid (NEXEM)	Christophe HOUDET - ADMR
9	Magali THERY - EHPAD Temps de vie Pillet-Will (URIOPSS)	Emilie THEPAULT - EHPAD de Cuts et EHPAD Beaulieu-Les-Fontaines (FHF)
10	Patricia HORTA - ADAPEI de l'OISE (NEXEM)	Laëtitia ZAMPESE - ADSEAO (URIOPSS)
11	Corine VERTADIER - APAJH (FEHAP)	Jean-Claude CARGNELUTTI - PEP Grand Oise (URIOPSS)

c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

12	Alexis DERACHE - Association Entr'Aide Samu Social Oise	Jean-Christophe DUMOULIN - ADARS (Fédération des Acteurs de la Solidarité)
13	Sarah BONNENFANT - Centre permanent d'initiatives pour l'environnement du Pays de l'Oise (CPIE60)	Didier MALÉ - Association ROSO
14	Brigitte GUISSSE - Mutualité Française	Xavier FOURNIVAL - SATO Picardie

d) Représentants les professionnels de santé libéraux, dont trois médecins et trois représentants des autres professionnels de santé

d1) Représentants des médecins

15	Françoise COURTALHAC	Auréli DELOBEL
16	José CUCHEVAL	<i>En attente de désignation</i>
17	Bassam AL NASSER	<i>En attente de désignation</i>

d2) Représentants des autres professionnels de santé

18	Anne-Christine DUPONT - URPS Orthophonistes	Jean-Paul COPPI - URPS Chirurgiens-dentistes
19	Caroline MAZAL - URPS Sages-femmes	Antoine DARRAS - URPS Pharmaciens
20	Judicaël FEIGUEUX - URPS Infirmiers	Vincent JALLU - URPS Masseurs Kinésithérapeutes

e) Représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire du conseil

21	Kevin BALCERZAK-HEURTAUX (Bureau des Internes Picards)	Clarisse NOIROT (SAPIR-IMG)
----	--	-----------------------------

f) Représentant des différents modes d'exercices coordonnés et organisations de coopération territoriale

f1) des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé

22	Stéphanie ESLIN - MSP de Saint-Just-en-Chaussée	Jean-Pierre MOUNEY - Centre de santé du Valois
23	Jenny WATTELIER-LEBAUDY - DAC Oise Ouest	<i>En attente de désignation</i>
24	Jean-Louis MIONNET - MSP de Breteuil	<i>En attente de désignation</i>

f2) des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires

25	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	----------------------------------	----------------------------------

f3) des communautés psychiatriques de territoire

26	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	----------------------------------	----------------------------------

g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

27	Kahina LOUZABI ATIRIS - FNEHAD	Domitille FUMERY - FNEHAD
----	--------------------------------	---------------------------

1h) Représentant de l'ordre des médecins

28	Grégory BONDU	Philippe VERON
----	---------------	----------------

Collège 2 : Usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé

a) Représentants des usagers des associations agréées (cf. article L. 1114-1)

29	Catherine LANNES - CNAFAL	Julien LEONARD - CNAFAL
30	Marielle ROLINAT - Association Française du Syndrome de Rett (AFSR)	Didier GAMAIN - France Alzheimer
31	Daniel HIBERTY - UDAF de l'Oise	François NORET - UDAF de l'Oise
32	Charly HÉE - Familles de France	Michel LEROY - Familles de France
33	Brigitte DUVAL - UNAPEI	Françoise CABANNE - UNAPEI
34	Marjine URIBES - JALMALV	<i>En attente de désignation</i>

b) Représentants des associations de personnes en situation de handicap ou des associations de retraités et personnes âgées

35	Gérard CHATIN – CDCA de l'Oise – PA	Régis QUINTARD - CDCA de l'Oise - PA
36	Annie RIVIERE - CDCA de l'Oise – PA	Georgette LEMAIRE - CDCA de l'Oise – PA
37	Alain MARLIERE - CDCA de l'Oise – PH	Céline DUVAL - CDCA de l'Oise – PH
38	Pierre MICHELINO - CDCA de l'Oise - PH	<i>En attente de désignation</i>

Collège 3 : Collectivités territoriales ou leurs groupements**a) Conseiller régional**

39	Nathalie LEBAS	Manoëlle MARTIN
----	----------------	-----------------

b) Représentant du conseil départemental de l'Oise

40	Nicole COLIN	Sophie LEVESQUE
----	--------------	-----------------

c) Représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile

41	Annabelle LEROY-DEROME	David HOUENOU
----	------------------------	---------------

d) Représentant des communautés (cf. articles L.5214-1, L.5215-1, L. 5216-1, L.5217-1 ou L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales)

42	Didier DOUCET – Communauté de communes du Pays de Valois	<i>En attente de désignation</i>
43	Fabienne CUVELIER – Communauté de communes de la Picardie Verte	<i>En attente de désignation</i>

e) Représentant des communes

44	Nicole CORDIER - Maire de Bonneuil les Eaux	Laurent LEFEVRE - Maire de Rainvillers
45	Alain BOUCHER - Maire de Monchy-Saint-Éloi	Jean-Paul DOUET - Maire de Montagny-Sainte-Félicité

Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**a) Représentants de l'Etat**

46	Mélissa RAMOS – Préfecture de l'Oise	Véronique ALIES – DDETS
----	--------------------------------------	-------------------------

b) Représentants des organismes de sécurité sociale

47	Virginie PELAGALI - CPAM de l'Oise	Anne-Marie HAZARD – MSA de Picardie
48	Valérie KLEIN – CARSAT HDF	<i>En attente de désignation</i>

Collège 5 : Personnalités qualifiées

49	Marine GENGEMBRE (Mutualité Française)	Pas de suppléance
50	Valérie PAPARELLE	Pas de suppléance

Parlementaires :

Les 7 députés et les 4 sénateurs du département de l'Oise

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2022-06-03-00004

Arrêté n° 2022-039 SDSDU fixant la composition
nominative
du Conseil Territorial de Santé du Pas-de-Calais

**Arrêté n° 2022-039 SDSDU fixant la composition nominative
du Conseil Territorial de Santé du Pas-de-Calais**

**LE DIRECTEUR GENERAL D'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9 et suivants et R. 1434-33 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;

Vu le décret n° 2021-1258 du 29 septembre 2021 portant prorogation du mandat des membres de certains conseils territoriaux de santé ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 28 octobre 2016 portant délimitation des territoires de démocratie sanitaire de la région des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté de la directrice générale l'ARS n° 2017-003 SDSDU du 16 janvier 2017 modifié fixant la composition nominative du conseil territorial de santé du Pas-de-Calais ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 17 mai 2022 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 susvisé, et sur proposition ou désignation des autorités et institutions chargées de proposer des membres, prévus à l'article 1er de l'arrêté du 03 août 2016 susvisé ;

Considérant que le mandat des membres du CTS a été prorogé jusqu'à la désignation des nouveaux membres et, au plus tard, jusqu'au 31 juillet 2022 conformément au décret du 29 septembre 2021 susvisé, et qu'il convient donc de désigner une nouvelle mandature ;

ARRETE

Article 1 – Sont renouvelées ou désignées, pour une période de cinq ans à compter de la date de publication du présent arrêté, comme membres du conseil territorial de santé du Pas-de-Calais (CTS), les personnes dont les noms suivent :

Collège 1 : Professionnels et offreurs des services de santé

a) Au titre des représentants des établissements de santé

a1) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements

Olivier DEVRIENDT, FEHAP Hauts-de-France, titulaire
Christophe BERTIN, FEHAP Hauts-de-France, suppléant

Caroline HENNION, FHF Hauts-de-France, titulaire
Claire LAURENT, FHF Hauts-de-France, suppléante

Jean-Claude GRATTEPANCHE, FHP Hauts-de-France, titulaire
Thomas BALLENGHIEN, FHP Hauts-de-France, suppléant

a2) Au titre des présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement

Frédéric CHARLATÉ, FEHAP Hauts-de-France, titulaire
Rémy DUMONT, FHF Hauts-de-France, suppléant

Christelle LEFETZ, FHF Hauts-de-France, titulaire
Éric FODZO, FHF Hauts-de-France, suppléant

*Un titulaire en attente de désignation
Un suppléant en attente de désignation*

b) Au titre des représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 et à l'article L.344-1 du code de l'action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées

Richard SPEHNER, SYNERPA, titulaire
Yohann REISENTHIEL, URIOPSS Hauts-de-France/Fédération des PEP, suppléant

Thomas DELREUX, NEXEM/URIOPSS, titulaire
Christian BRELINSKI, NEXEM/FISAF, suppléant

Pierre BARA, FEHAP Hauts-de-France, titulaire
Garry MALBESIN, FEHAP Hauts-de-France, suppléant

Binh DÔ-COULOT MARIE, UNAPEI, titulaire
Christiane MARTEL, UNA Hauts-de-France, suppléante

Bruno WIART, FHF Hauts-de-France, titulaire
Christophe VANBESIEN, FHF Hauts-de-France, suppléant

c) Au titre des représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Catherine DOUCHIN, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Val d'Authie, titulaire
Thomas LAURENT, Association PREVART, suppléant

Bérengère HAUER, Association Médecins du Monde, titulaire
Claude PICARDA, Association La Vie Active, suppléant

Djamila MERZAGUI, Association le Coin Familial, titulaire (URIOPSS Hauts-de-France), titulaire
Christian MEURDESOF, Association Mahra Le Toit (URIOPSS Hauts-de-France), suppléant

d) Au titre des représentants des professionnels de santé libéraux, dont trois médecins et trois représentants des autres professionnels de santé

d1) Représentants des médecins

Paul DENEUVILLE, titulaire
Un suppléant en attente de désignation

Annabelle BAZERBES, titulaire
Un suppléant en attente de désignation

René DACQUIGNY, titulaire
Un suppléant en attente de désignation

d2) Représentants des autres professionnels de santé

Thierry QUETTIER, URPS Masseurs Kinésithérapeutes, titulaire
Audrey LECOCQ, URPS Sages-Femmes, suppléante

Aude IMBENOTTE, URPS Pharmaciens, titulaire
Frédérique MAYEUR, URPS Pédicures-podologues, suppléante

Sébastien REGNAUT, URPS Infirmiers, titulaire
Xavier HEGO, URPS Chirurgiens-dentistes, suppléant

e) Au titre des représentants des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire du conseil

Un titulaire en attente de désignation
Un suppléant en attente de désignation

f) Au titre des représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale

f1) des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé

Frédérique GUILBERT, centre de santé infirmier à Le Portel, titulaire
Jérôme LECOINTE, centre de santé infirmier à Calais, suppléant

Tayssir EL MASRI, MSP Jules Ferry à Liévin (FEMAS Hauts-de-France), titulaire
Sandra DUPUIS, MSP Léonard de Vinci à Gauchin-Verloingt, suppléante

Un titulaire en attente de désignation – Dispositif d'Appui à la Coordination DAC)
Un suppléant en attente de désignation - Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)

Ces représentants des DAC seront désignés suite à la création des DAC qui est prévue au plus tard pour le 26 juillet 2022 en application de l'article 23 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé.

f2) des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) et des équipes de soins primaires

David PROVOST, CPTS La Gohelle, titulaire
François HAZEBROUCK, CPTS Liévin Pays d'Artois, suppléant

f3) des communautés psychiatriques de territoire

Un titulaire en attente de désignation
Un suppléant en attente de désignation

g) Au titre du représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

Jérôme LEMAI, titulaire
Pierre HAGNERE, suppléant

h) Au titre du représentant de l'ordre des médecins

Francine GASLAIN-DE WINTER, titulaire
Géraldine JONNIAUX-NOEL, suppléante

**Collège 2 : Usagers et associations d'usagers
ouvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé**

a) Au titre des représentants des usagers des associations agréées (cf. article L. 1114-1)

Éric BULEUX-OSMANN - Fédération Transhepate, titulaire
Un suppléant en attente de désignation

Gérard ABRAHAM, Fédération Nationale des Associations de Retraités (FNAR), titulaire
Un suppléant en attente de désignation

Patrice STRILKA, Union nationale des amis et familles de malades et handicapés psychiques (UNAFAM), titulaire,
Robert WINDELS Union nationale des amis et familles de malades et handicapés psychiques (UNAFAM), suppléant

Francis HENNEBELLE, Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) du Pas-de-Calais, titulaire
Un suppléant en attente de désignation

Monique FAURE, Association d'entraide aux malades traumatisés crâniens et autres cérébrolésés et à leur famille (AEMTC), titulaire
Valérie SELLIER, Association d'entraide aux malades traumatisés crâniens et autres cérébrolésés et à leur famille (AEMTC), suppléante

Marguerite-Marie GUERLET Union Fédérale des Consommateurs (UFC) Que choisir Hauts-de-France, titulaire
Un suppléant en attente de désignation

b) Au titre des représentants des usagers des associations de personnes en situation de handicap ou des associations de retraités et personnes âgées

Fabrice HENON, Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Pas-de-Calais (PH), titulaire
Odile ANNOTA, CDCA du Pas-de-Calais (PH), suppléante

Françoise VALENDUC, CDCA du Pas-de-Calais (PH), titulaire
Pierre-Marie FONTAINE, CDCA du Pas-de-Calais (PH), suppléant

Bernard DEHUY, CDCA du Pas-de-Calais (PA), titulaire
Gérard WACQUET, CDCA du Pas-de-Calais (PA), suppléant

Georges BOUCHART, CDCA du Pas-de-Calais (PA), titulaire
Francis THOMAS, CDCA du Pas-de-Calais (PA), suppléant

Collège 3 : Collectivités territoriales ou de leurs groupements

a) Au titre de conseiller régional

Un titulaire en attente de désignation
Un suppléant en attente de désignation

b) Au titre du représentant du conseil départemental du Pas-de-Calais

Maryse CAUWET, titulaire
Karine GAUTHIER, suppléante

c) Au titre du représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile

Karine LIGIER, titulaire
Jennifer VICHARD, suppléante

d) Au titre des représentants des communautés mentionnées aux articles L.5214-1, L.5215-1, L. 5216-1, L.5217-1 ou L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales

Céline-Marie CANARD, Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO), titulaire,
Jacqueline DUMETZ, CAPSO, suppléante

Agnès Levant, Communauté d'Agglomération de Lens-Lévin (CALL), titulaire
Alain Bavay, CALL, suppléant

e) Au titre des représentants des communes

Ziad KHODR, Conseiller municipal, Mairie d'Arras, titulaire
Jean-Marie TRUFFIER, Maire de Maroeuil, suppléant

Cécile YOSBERGUE, Adjointe au Maire de Carvin, titulaire
Renée PAW, Adjointe au Maire de Fouquières les lens, suppléante

Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

a) Au titre du représentant de l'Etat

Jean RICHERT, Préfecture du Pas-de-Calais, titulaire
Richard CHAPELET, Préfecture du Pas-de-Calais, suppléant

b) Au titre des représentants des organismes de sécurité sociale

Marie-Yvonne VERDURE, Mutualité sociale agricole (MSA) Nord-Pas-de-Calais, titulaire
Véronique DEBISSCHOP, Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) Hauts-de-France, suppléante

Dominique MORTREUX, Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de la Côte d'Opale, titulaire
Didier SILVAIN, CPAM de l'Artois, suppléant

Collège 5 : Personnalités qualifiées

André CARDON (Mutualité Française)
Laurent TURI

Article 2 – Sont membres du conseil territorial de santé les parlementaires du département du Pas-de-Calais (députés et sénateurs), en application de l'article L. 1434-10 du code de la santé publique susvisé.

Article 3 – La composition du CTS apparaît sous forme de tableau en annexe unique du présent arrêté.

Article 4 – L'arrêté de la directrice générale de l'ARS n° 2017-003 SDSDU du 16 janvier 2017 susvisé est abrogé à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 5 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 – La directrice de la stratégie et des territoires de l'ARS Hauts-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 3 juin 2022

Pour le Directeur général
de l'ARS Hauts-de-France
et par délégation
Le Directeur général adjoint
Jean-Christophe CANLER

ANNEXE
Tableau de composition du CTS du Pas-de-Calais

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

Collège 1 : Professionnels et offreurs des services de santé

a) Représentants des établissements de santé

a1) Représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements :

1	Olivier DEVRIENDT - Groupe AHNAC (FEHAP)	Christophe BERTIN - Mutualité Française (FEHAP)
2	Caroline HENNION - CH de Calais (FHF)	Claire LAURENT - GHT de l'Artois (FHF)
3	Jean-Claude GRATTEPANCHE - HP BOIS BERNARD (FHP)	Thomas BALLENGHIEN - Clinique de Saint-Omer (FHP)

a2) Présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

4	Frédéric CHARLATÉ - Président de CME Fondation Hopale- (FEHAP)	Rémy DUMONT - Président de CMG CH Calais (FHF)
5	Christelle LEFETZ - Présidente de CME EPSM IDAC Camiers (FHF)	Éric FODZO Président de CME CH Boulogne-sur-Mer (FHF)
6	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 et à l'article L.344-1 du code de l'action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées

7	Richard SPEHNER - Résidence la Fontaine Médecis à Cucq (SYNERPA)	Yohann REISENTHIEL - ADPEP 62 (URIOPSS/PEP)
8	Thomas DELREUX - APEI Lens (NEXEM/URIOPSS)	Christian BRELINSKI - Association Jules Catoire à Arras (NEXEM – FISAF)
9	Pierre BARA - APREVA RMS (FEHAP)	Garry MALBESIN - FAM Noeux-les Mines - APF France Handicap (FEHAP)
10	Binh DÔ-COULOT MARIE - Udapei 62 (UNAPEI)	Christiane MARTEL – UNA du Nord (UNA HDF)
11	Bruno WIART - Résidence pour PA "Les Remparts" (FHF)	Christophe VANBESIEN – CH d'Arras (FHF)

c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

12	Catherine DOUCHIN - CPIE Val d'Authie (URCPIE HDF)	Thomas LAURENT - Association PREVART
13	Bérengère HAUER - Médecins du Monde	Claude PICARDA - Association La Vie Active (NEXEM)
14	Djamila MERZAGUI - Association le Coin Familial (URIOPSS HDF)	Christian MEURDESIOIF - Association Mahra Le Toit (URIOPSS HDF)

d) Représentants les professionnels de santé libéraux, dont trois médecins et trois représentants des autres professionnels de santé

d1) Représentants des médecins

15	Paul DENEUVILLE	<i>En attente de désignation</i>
16	Annabelle BAZERBES	<i>En attente de désignation</i>
17	René DACQUIGNY	<i>En attente de désignation</i>

d2) Représentants des autres professionnels de santé

18	Thierry QUETTIER - URPS Masseurs Kinésithérapeutes	Audrey LECOQ - URPS Sages-Femmes
19	Aude IMBENOTTE - URPS Pharmaciens	Frédérique MAYEUR - URPS Pédiatres-podologues
20	Sébastien REGNAUT - URPS Infirmiers	Xavier HEGO - URPS Chirugiens-dentistes

e) Représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire du conseil

21	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	----------------------------------	----------------------------------

f) Représentant des différents modes d'exercices coordonnés et organisations de coopération territoriale

f1) des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé

22	Frédérique GUILBERT - Centre de santé infirmier Le Portel	Jérôme LECOINTE - Centre de santé infirmier Calais
23	Tayssir EL MASRI - MSP Jules Ferry à Liévin (FEMAS HDF)	Sandra DUPUIS - MSP Léonard de Vinci à Gauchin-Verloingt
24	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

f2) des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires

25	David PROVOST - CPTS La Gohelle	François HAZEBROUCK - CPTS – Liévin Pays d'Artois
----	---------------------------------	---

f3) des communautés psychiatriques de territoire

26	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	----------------------------------	----------------------------------

g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

27	Jérôme LEMAI - FNEHAD	Pierre HAGNERE - FNEHAD
----	-----------------------	-------------------------

1h) Représentant de l'ordre des médecins

28	Francine GASLAIN-DE WINTER	Géraldine JONNIAUX-NOEL
----	----------------------------	-------------------------

Collège 2 : Usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé

a) Représentants des usagers des associations agréées (cf. article L. 1114-1)

29	Éric BULEUX-OSMANN - Fédération Transhepate	<i>En attente de désignation</i>
30	Gérard ABRAHAM - FNAR	<i>En attente de désignation</i>
31	Patrice STRILKA - UNAFAM	Robert WINDELS - UNAFAM
32	Francis HENNEBELLE – UDAF 62	<i>En attente de désignation</i>
33	Monique FAURE - AMETC	Valérie SELIER - AEMTC
34	Marguerite-Marie GUERLET - UFC Que Choisir HDF	<i>En attente de désignation</i>

b) Représentants des associations de personnes en situation de handicap ou des associations de retraités et personnes âgées

35	Fabrice HENON - CDCA du Pas-de-Calais - PH	Odile ANNOTA - CDCA du Pas-de-Calais - PH
36	Françoise VALENDUC - CDCA du Pas-de-Calais - PH	Pierre-Marie FONTAINE - CDCA du Pas-de-Calais - PH
37	Bernard DEHUY - CDCA du Pas-de-Calais - PA	Gérard WACQUET - CDCA du Pas-de-Calais - PA
38	Georges BOUCHART - CDCA du Pas-de-Calais - PA	Francis THOMAS - CDCA du Pas-de-Calais - PA

Collège 3 : Collectivités territoriales ou leurs groupements**a) Conseiller régional**

39	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	----------------------------------	----------------------------------

b) Représentant du conseil départemental du Pas-de-Calais

40	Maryse CAUWET	Karine GAUTHIER
----	---------------	-----------------

c) Représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile

41	Karine LIGIER - Cheffe du service départemental de PMI	Jennifer VICHARD - Cheffe de la mission maternité et parentalité au sein du service départemental de PMI
----	--	--

d) Représentant des communautés mentionnées aux articles L.5214-1, L.5215-1, L. 5216-1, L.5217-1 ou L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales

42	Céline-Marie CANARD - CAPSO	Jacqueline DUMETZ - CAPSO
43	Agnès Levant - CALL	Alain Bavay - CALL

e) Représentant des communes

44	Ziad KHODR - Conseiller municipal - Mairie d' Arras	Jean-Marie TRUFFIER - Maire de Maroeuil
45	Cécile YOSBERGUE - Adjointe au Maire de Carvin	Renée PAW - Adjointe au Maire de Fouquières les lens

Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale**a) Représentants de l'Etat**

46	Jean RICHERT - Préfecture du Pas-de-Calais	Richard CHAPELET - Préfecture du Pas-de-Calais
----	--	--

b) Représentants des organismes de sécurité sociale

47	Marie-Yvonne VERDURE - MSA NPDC	Véronique DEBISSCHOP - CARSAT HDF
48	Dominique MORTREUX - CPAM Côte d'opale	Didier SILVAIN - CPAM de l' Artois

Collège 5 : Personnalités qualifiées

49	André CARDON (Mutualité Française)	Pas de suppléance
50	Laurent TURI	Pas de suppléance

Parlementaires :

Les députés 12 circonscriptions et 7 sénateurs du département du Pas-de-Calais

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2022-05-17-00015

Arrêté n°D3SE SVSS 0008 modifiant l'arrêté
n° D3SE SVSS 0002 du 30 juillet 2021 portant
décision de habilitation du Centre Hospitalier
Universitaire d'Amiens en tant que centre de
lutte antituberculeuse (CLAT)

Arrêté n° D3SE-SVS-0008 modifiant l'arrêté n°D3SE-SVSS-0002 du 30 juillet 2021 portant décision d'habilitation du Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens en tant que centre de lutte antituberculeuse (CLAT)

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L3112-2, R3112-1 et suivants et D3112-6 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu la loi n°2019-1446 du 24 décembre 2019 de financement de la sécurité sociale pour 2020 et notamment l'article 57 ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;

Vu l'arrêté du 1er décembre 2010 modifié fixant le contenu du rapport d'activité et de performance en application des articles D3111-25 et D3112-10 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 27 novembre 2020 modifié relatif aux centres de lutte contre la tuberculose ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France (ARS) n°D3SE-SVSS-0002 du 30 juillet 2021 portant décision d'habilitation du Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens en tant que centre de lutte antituberculeuse (CLAT) ;

Vu l'instruction n°DGS/SP2/2020/224 du 8 décembre 2020 relative à la mise en place de la réforme des centres de lutte antituberculeuse (CLAT) ;

Vu la feuille de route tuberculose 2019 – 2023 ;

ARRETE :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du directeur général de l'ARS n°D3SE-SVSS-0002 du 30 juillet 2021 portant décision d'habilitation du Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens en tant que centre de lutte antituberculeuse (CLAT) susvisé est complété comme suit :

- « Les territoires d'intervention du CLAT sont :
- le département de la Somme
 - le secteur du Montreuillois du département du Pas-de-Calais.

La liste des communes de ces deux territoires figure en annexe unique du présent arrêté. »

Article 2

Le reste de l'arrêté du 30 juillet 2021 susvisé est inchangé.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié au représentant légal du Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 4

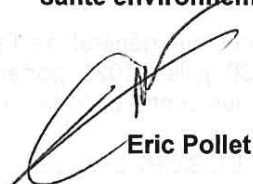
Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification au représentant légal de la structure ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

Article 5

Le directeur de la sécurité sanitaire et de la santé environnementale de l'ARS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le **17 MAI 2022**

**Pour le directeur général et par délégation,
le directeur de la sécurité sanitaire et de la
santé environnementale,**



Eric Pollet

Annexe : listes des communes par territoire d'intervention

Territoires d'intervention du Centre de Lutte Antituberculeuse (CLAT) du centre Hospitalier Universitaire d'Amiens :

Pour le département de la Somme :

Commune	Code postal
Amiens	80000
Abbeville	80100
Ablaincourt-Pressoir	80320
Acheux-en-Amiénois	80560
Acheux-en-Vimeu	80210
Agenville	80370
Agenvillers	80150
Aigneville	80210
Ailly-le-Haut-Clocher	80690
Ailly-sur-Noye	80250
Ailly-sur-Somme	80470
Airaines	80270
Aizecourt-le-Bas	80240
Aizecourt-le-Haut	80200
Albert	80300
Allaines	80200
Allenay	80130
Allery	80270
Allonville	80260
Andainville	80140
Andechy	80700
Argœuves	80470
Argoules	80120
Arguel	80140
Armancourt	80700
Arquèves	80560
Arrest	80820
Arry	80120
Arvillers	80910
Assainvillers	80500
Assevillers	80200
Athies	80200
Aubercourt	80110
Aubigny	80800
Aubvillers	80110

Commune	Code postal
Auchonvillers	80560
Ault	80460
Aumâtre	80140
Aumont	80640
Autheux	80600
Authie	80560
Authieule	80600
Authuille	80300
Aveslesges	80270
Aveluy	80300
Avesnes-Chaussoy	80140
Ayencourt	80500
Bacouel-sur-Selle	80480
Bailleul	80490
Baizieux	80300
Balâtre	80700
Barleux	80200
Barly	80600
Bavelincourt	80260
Bayencourt	80560
Bayonvillers	80170
Bazentin	80300
Béalcourt	80370
Beaucamps-le-Jeune	80430
Beaucamps-le-Vieux	80430
Beauchamps	80770
Beaucourt-en-Santerre	80110
Beaucourt-sur-l'Ancre	80300
Beaucourt-sur-l'Hallue	80260
Beaufort-en-Santerre	80170
Beaumetz	80370
Beaumont-Hamel	80300
Beauquesne	80600
Beauval	80630
Bécardel-Bécourt	80300
Becquigny	80500
Béhen	80870
Béhencourt	80260
Bellancourt	80132
Belleuse	80160
Belloy-en-Santerre	80200
Belloy-Saint-Léonard	80270
Belloy-sur-Somme	80310
Bergicourt	80290

Commune	Code postal
Bermesnil	80140
Bernâtre	80370
Bernaville	80370
Bernay-en-Ponthieu	80120
Bernes	80240
Berneuil	80620
Berny-en-Santerre	80200
Bertangles	80260
Berteaucourt-les-Dames	80850
Berteaucourt-lès-Thennes	80110
Bertrancourt	80560
Béthencourt-sur-Mer	80130
Béthencourt-sur-Somme	80190
Bettembos	80290
Bettencourt-Rivière	80270
Bettencourt-Saint-Ouen	80610
Beuvraignes	80700
Biaches	80200
Biarre	80190
Biencourt	80140
Billancourt	80190
Blangy-sous-Poix	80290
Blangy-Tronville	80440
Boisbergues	80600
Le Boisle	80150
Boismont	80230
Bonnay	80800
Bonneville	80670
Bosquel	80160
Bouchavesnes-Bergen	80200
Bouchoir	80910
Bouchon	80830
Boufflers	80150
Bougainville	80540
Bouillancourt-en-Séry	80220
Bouillancourt-la-Bataille	80500
Bouquemaison	80600
Bourdon	80310
Bourseville	80130
Boussicourt	80500
Bouttencourt	80220
Bouvaincourt-sur-Bresle	80220
Bouvincourt-en-Vermandois	80200
Bouzincourt	80300

Commune	Code postal
Bovelles	80540
Boves	80440
Braches	80110
Brailly-Cornehotte	80150
Brassy	80160
Bray-lès-Mareuil	80580
Bray-sur-Somme	80340
Breilly	80470
Bresle	80300
Breuil	80400
Brévillers	80600
Brie	80200
Briquemesnil-Floxicourt	80540
Brocourt	80430
Brouchy	80400
Brucamps	80690
Brutelles	80230
Buigny-l'Abbé	80132
Buigny-lès-Gamaches	80220
Buigny-Saint-Maclou	80132
Buire-Courcelles	80200
Buire-sur-l'Ancre	80300
Bus-la-Mésière	80700
Bus-lès-Artois	80560
Bussu	80200
Bussus-Bussuel	80135
Bussy-lès-Daours	80800
Bussy-lès-Poix	80290
Buverchy	80400
Cachy	80800
Cagny	80330
Cahon	80132
Caix	80170
Cambron	80132
Camon	80450
Camps-en-Amiénois	80540
Canaples	80670
Canchy	80150
Candas	80750
Cannessières	80140
Cantigny	80500
Caours	80132
Cappy	80340
Cardonnette	80260

Commune	Code postal
Le Cardonnois	80500
Carnoy-Mametz	80300
Carrépuis	80700
Cartigny	80200
Caulières	80290
Cavillon	80310
Cayeux-en-Santerre	80800
Cayeux-sur-Mer	80410
Cerisy	80800
Cerisy-Buleux	80140
Champien	80700
Chaulnes	80320
La Chaussée-Tirancourt	80310
Chaussoy-Epagny	80250
La Chavatte	80700
Chépy	80210
Chilly	80170
Chipilly	80800
Chirmont	80250
Chuignes	80340
Chuignolles	80340
Citerne	80490
Cizancourt	80200
Clairy-Saulchoix	80540
Cléry-sur-Somme	80200
Cocquerel	80510
Coigneux	80560
Coisy	80260
Colincamps	80560
Combles	80360
Condé-Folie	80890
Contalmaison	80300
Contay	80560
Conteville	80370
Contre	80160
Conty	80160
Corbie	80800
Cottenchy	80440
Coullemelle	80250
Coulouvillers	80135
Courcellette	80300
Courcelles-au-Bois	80560
Courcelles-sous-Moyencourt	80290
Courcelles-sous-Thoix	80160

Commune	Code postal
Courtemanche	80500
Cramont	80370
Crécy-en-Ponthieu	80150
Crémery	80700
Cressy-Omencourt	80190
Creuse	80480
Croix-Moligneaux	80400
Croixrault	80290
Le Crotoy	80550
Crouy-Saint-Pierre	80310
Curchy	80190
Curlu	80360
Damery	80700
Dancourt-Popincourt	80700
Daours	80800
Dargnies	80570
Davenescourt	80500
Démuin	80110
Dernancourt	80300
Devise	80200
Doingt	80200
Domart-en-Ponthieu	80620
Domart-sur-la-Luce	80110
Domesmont	80370
Dominois	80120
Domléger-Longvillers	80370
Dommartin	80440
Dompierre-Becquincourt	80980
Dompierre-sur-Authie	80150
Domqueur	80620
Domvast	80150
Doudelainville	80140
Douilly	80400
Doullens	80600
Dreuil-lès-Amiens	80470
Driencourt	80240
Dromesnil	80640
Drucat	80132
Dury	80480
Eaucourt-sur-Somme	80580
L'Échelle-Saint-Aurin	80700
Éclusier-Vaux	80340
Embreville	80570
Englebelmer	80300

Commune	Code postal
Ennemain	80200
Épagne-Épagnette	80580
Épaumesnil	80140
Épécamps	80370
Épehy	80740
Épénancourt	80190
Éplessier	80290
Eppeville	80400
Équancourt	80360
Équennes-Éramecourt	80290
Erches	80500
Ercheu	80400
Ercourt	80210
Ergnies	80690
Érondelle	80580
Esclainvillers	80250
Esmery-Hallon	80400
Essertaux	80160
Estrébœuf	80230
Estrées-Deniécourt	80200
Estrées-lès-Crécy	80150
Estrées-Mons	80200
Estrées-sur-Noye	80250
Étalon	80190
Ételfay	80500
Éterpigny	80200
Étinehem-Méricourt	80340
L'Étoile	80830
Étréjust	80140
Étricourt-Manancourt	80360
La Faloise	80250
Falvy	80190
Famechon	80290
Faverolles	80500
Favières	80120
Fay	80200
Ferrières	80470
Fescamps	80500
Feuillères	80200
Feuquières-en-Vimeu	80210
Fieffes-Montrelet	80670
Fienvillers	80750
Figinières	80500
Fins	80360

Commune	Code postal
Flaucourt	80200
Flers	80360
Flers-sur-Noye	80160
Flesselles	80260
Fleury	80160
Flixecourt	80420
Fluy	80540
Folies	80170
Folleville	80250
Fonches-Fonchette	80700
Fontaine-le-Sec	80140
Fontaine-lès-Cappy	80340
Fontaine-sous-Montdidier	80500
Fontaine-sur-Maye	80150
Fontaine-sur-Somme	80510
Forceville	80560
Forceville-en-Vimeu	80140
Forest-l'Abbaye	80150
Forest-Montiers	80120
Fort-Mahon-Plage	80120
Fossemanant	80160
Foucaucourt-en-Santerre	80340
Foucaucourt-Hors-Nesle	80140
Fouencamps	80440
Fouilloy	80800
Fouquescourt	80170
Fourcigny	80290
Fourdrinoy	80310
Framerville-Rainecourt	80131
Framicourt	80140
Francières	80690
Franleu	80210
Franqueville	80620
Fransart	80700
Fransu	80620
Fransures	80160
Franvillers	80800
Fréchencourt	80260
Frémontiers	80160
Fresnes-Mazancourt	80320
Fresnes-Tilloloy	80140
Fresneville	80140
Fresnoy-Andainville	80140
Fresnoy-au-Val	80290

Commune	Code postal
Fresnoy-en-Chaussée	80110
Fresnoy-lès-Roye	80700
Fressenneville	80390
Frettecuisse	80140
Fretteville	80220
Friaucourt	80460
Fricamps	80290
Fricourt	80300
Frise	80340
Frville-Escarbotin	80130
Frohen-sur-Authie	80370
Froyelles	80150
Frucourt	80490
Gamaches	80220
Gapennes	80150
Gauville	80290
Gentelles	80800
Gézaincourt	80600
Ginchy	80360
Glisy	80440
Gorenflos	80690
Gorges	80370
Goyencourt	80700
Grand-Laviers	80132
Grandcourt	80300
Gratibus	80500
Grattepanche	80680
Grébault-Mesnil	80140
Grivesnes	80250
Grivillers	80700
Grouches-Luchuel	80600
Gruny	80700
Guerbigny	80500
Gueschart	80150
Gueudecourt	80360
Guignemicourt	80540
Guillaucourt	80170
Guillemont	80360
Guizancourt	80290
Guyencourt-Saulcourt	80240
Guyencourt-sur-Noye	80250
Hailles	80440
Hallencourt	80490
Hallivillers	80250

Commune	Code postal
Halloy-lès-Pernois	80670
Hallu	80320
Ham	80400
Le Hamel	80800
Hamelet	80800
Hancourt	80240
Hangard	80110
Hangest-en-Santerre	80134
Hangest-sur-Somme	80310
Harbonnières	80131
Hardecourt-aux-Bois	80360
Harponville	80560
Hattencourt	80700
Hautvillers-Ouville	80132
Havernas	80670
Hébécourt	80680
Hédauville	80560
Heilly	80800
Hem-Hardinval	80600
Hem-Monacu	80360
Hénencourt	80300
Herbécourt	80200
Hérissart	80260
Herleville	80340
Herly	80190
Hervilly	80240
Hesbécourt	80240
Hescamps	80290
Heucourt-Croquoison	80270
Heudicourt	80122
Heuzecourt	80370
Hiermont	80370
Hombleux	80400
Hornoy-le-Bourg	80640
Huchenneville	80132
Humbercourt	80600
Huppy	80140
Hypercourt	80320
Ignaucourt	80800
Inval-Boiron	80430
Irlès	80300
Jumel	80250
Laboissière-en-Santerre	80500
Lachapelle	80290

Commune	Code postal
Lafresguimont-Saint-Martin	80430
Lahoussoye	80800
Laleu	80270
Lamaronde	80290
Lamotte-Brebière	80450
Lamotte-Buleux	80150
Lamotte-Warfusée	80800
Lanchères	80230
Lanches-Saint-Hilaire	80620
Languevoisin-Quiquery	80190
Laucourt	80700
Laviéville	80300
Lawarde-Mauger-l'Hortoy	80250
Léalvillers	80560
Lesbœufs	80360
Liancourt-Fosse	80700
Licourt	80320
Liéramont	80240
Liercourt	80580
Ligescourt	80150
Lignières	80500
Lignières-Châtelain	80290
Lignières-en-Vimeu	80140
Lihons	80320
Limeux	80490
Liomer	80430
Long	80510
Longavesnes	80240
Longpré-les-Corps-Saints	80510
Longueau	80330
Longueval	80360
Longuevillette	80600
Louvencourt	80560
Louvrechy	80250
Lucheux	80600
Machiel	80150
Machy	80150
Mailly-Maillet	80560
Mailly-Raineval	80110
Maisnières	80220
Maison-Ponthieu	80150
Maison-Roland	80135
Maizicourt	80370
Malpart	80250

Commune	Code postal
Marcelcave	80800
Marché-Allouarde	80700
Marchélepot-Misery	80200
Marestmontiers	80500
Mareuil-Caubert	80132
Maricourt	80360
Marieux	80560
Marlers	80290
Marquaix	80240
Marquivillers	80700
Martainneville	80140
Matigny	80400
Maucourt	80170
Maurepas	80360
Le Mazis	80430
Méaulte	80300
Méharicourt	80170
Meigneux	80290
Le Meillard	80370
Méneslies	80520
Méréaucourt	80290
Mérélessart	80490
Méricourt-en-Vimeu	80640
Méricourt-l'Abbé	80800
Mers-les-Bains	80350
Le Mesge	80310
Mesnil-Bruntel	80200
Mesnil-Domqueur	80620
Mesnil-en-Arrouaise	80360
Mesnil-Martinsart	80300
Mesnil-Saint-Georges	80500
Mesnil-Saint-Nicaise	80190
Métigny	80270
Mézerolles	80600
Mézières-en-Santerre	80110
Miannay	80132
Millencourt	80300
Millencourt-en-Ponthieu	80135
Miraumont	80300
Mirvaux	80260
Moislains	80200
Molliens-au-Bois	80260
Molliens-Dreuil	80540
Monchy-Lagache	80200

Commune	Code postal
Mons-Boubert	80210
Monsures	80160
Montagne-Fayel	80540
Montauban-de-Picardie	80300
Montdidier	80500
Montigny-les-Jongleurs	80370
Montigny-sur-l'Hallue	80260
Montonvillers	80260
Morchain	80190
Morcourt	80340
Moreuil	80110
Morisel	80110
Morlancourt	80300
Morvillers-Saint-Saturnin	80290
Mouflers	80690
Mouflières	80140
Moyencourt	80400
Moyencourt-lès-Poix	80290
Moyenneville	80870
Muille-Villette	80400
Nampont	80120
Namps-Maisnil	80290
Nampty	80160
Naours	80260
Nesle	80190
Nesle-l'Hôpital	80140
Neslette	80140
Neufmoulin	80132
Neuilly-l'Hôpital	80132
Neuilly-le-Dien	80150
Neuville-au-Bois	80140
Neuville-Coppegueule	80430
La Neuville-lès-Bray	80340
La Neuville-Sire-Bernard	80110
Neuvillelette	80600
Nibas	80390
Nouvion	80860
Noyelles-en-Chaussée	80150
Noyelles-sur-Mer	80860
Nurlu	80240
Ô-de-Selle	80160
Occoches	80600
Ochancourt	80210
Offignies	80290

Commune	Code postal
Offoy	80400
Oisemont	80140
Oissy	80540
Oneux	80135
Oresmaux	80160
Oust-Marest	80460
Outrebois	80600
Ovillers-la-Boisselle	80300
Pargny	80190
Parvillers-le-Quesnoy	80700
Pendé	80230
Pernois	80670
Péronne	80200
Picquigny	80310
Piennes-Onvillers	80500
Pierregot	80260
Pissy	80540
Plachy-Buyon	80160
Le Plessier-Rozainvillers	80110
Pœuilly	80240
Poix-de-Picardie	80290
Ponches-Estruval	80150
Pont-de-Metz	80480
Pont-Noyelles	80115
Pont-Remy	80580
Ponthoile	80860
Port-le-Grand	80132
Potte	80190
Poulainville	80260
Pozières	80300
Prouville	80370
Prouzel	80160
Proyart	80340
Puchevillers	80560
Punchy	80320
Puzeaux	80320
Pys	80300
Quend	80120
Querrieu	80115
Le Quesne	80430
Le Quesnel	80118
Quesnoy-le-Montant	80132
Quesnoy-sur-Airaines	80270
Quevauvillers	80710

Commune	Code postal
Quiry-le-Sec	80250
Quivières	80400
Raincheval	80600
Rainneville	80260
Ramburelles	80140
Rambures	80140
Rancourt	80360
Regnière-Écluse	80120
Remaisnil	80600
Remaugies	80500
Remiencourt	80250
Rethonvillers	80700
Revelles	80540
Ribeaucourt	80620
Ribemont-sur-Ancre	80800
Riencourt	80310
Rivery	80136
Rogy	80160
Roiglise	80700
Roisel	80240
Rollot	80500
Ronssoy	80740
Rosières-en-Santerre	80170
Rouvrel	80250
Rouvroy-en-Santerre	80170
Rouy-le-Grand	80190
Rouy-le-Petit	80190
Roye	80700
Rubempré	80260
Rubescourt	80500
Rue	80120
Rumigny	80680
Saigneville	80230
Sailly-Flibeaucourt	80970
Sailly-Laurette	80800
Sailly-le-Sec	80800
Sailly-Saillisel	80360
Sains-en-Amiénois	80680
Saint-Acheul	80370
Saint-Aubin-Montenoy	80540
Saint-Aubin-Rivière	80430
Saint-Blimont	80960
Saint-Christ-Briost	80200
Saint-Fuscien	80680

Commune	Code postal
Saint-Germain-sur-Bresle	80430
Saint-Gratien	80260
Saint-Léger-lès-Authie	80560
Saint-Léger-lès-Domart	80780
Saint-Léger-sur-Bresle	80140
Saint-Mard	80700
Saint-Maulvis	80140
Saint-Maxent	80140
Saint-Ouen	80610
Saint-Quentin-en-Tourmont	80120
Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly	80880
Saint-Riquier	80135
Saint-Sauflieu	80160
Saint-Sauveur	80470
Saint-Vaast-en-Chaussée	80310
Saint-Valery-sur-Somme	80230
Sainte-Segrée	80290
Saisseval	80540
Saleux	80480
Salouël	80480
Sancourt	80400
Saulchoy-sous-Poix	80290
Sauvillers-Mongival	80110
Saveuse	80470
Senarpont	80140
Senlis-le-Sec	80300
Sentelie	80160
Seux	80540
Sorel	80240
Sorel-en-Vimeu	80490
Soues	80310
Sourdon	80250
Soyécourt	80200
Surcamps	80620
Suzanne	80340
Tailly	80270
Talmas	80260
Templeux-la-Fosse	80240
Templeux-le-Guéard	80240
Terramesnil	80600
Tertry	80200
Thennes	80110
Thézy-Glimont	80440
Thiepval	80300

Commune	Code postal
Thieulloy-l'Abbaye	80640
Thieulloy-la-Ville	80290
Thièvres	80560
Thoix	80160
Thory	80250
Tilloloy	80700
Tilloy-Floriville	80220
Tincourt-Boucly	80240
Le Titre	80132
Tœufles	80870
Tours-en-Vimeu	80210
Toutencourt	80560
Le Translay	80140
Treux	80300
Trois-Rivières	80500
Tully	80130
Ugny-l'Équipée	80400
Vadencourt	80560
Vaire-sous-Corbie	80800
Valines	80210
Varennes	80560
Vauchelles-lès-Authie	80560
Vauchelles-lès-Domart	80620
Vauchelles-les-Quesnoy	80132
Vaudricourt	80230
Vauvillers	80131
Vaux-en-Amiénois	80260
Vaux-Marquenneville	80140
Vaux-sur-Somme	80800
Vecquemont	80800
Velennes	80160
Vercourt	80120
Vergies	80270
Vermandovillers	80320
Verpillières	80700
Vers-sur-Selle	80480
La Vicogne	80260
Vignacourt	80650
Ville-le-Marcllet	80420
Ville-sur-Ancre	80300
Villecourt	80190
Villeroy	80140
Villers-aux-Érables	80110
Villers-Bocage	80260

Commune	Code postal
Villers-Bretonneux	80800
Villers-Campsart	80140
Villers-Carbonnel	80200
Villers-Faucon	80240
Villers-lès-Roye	80700
Villers-sous-Ailly	80690
Villers-sur-Authie	80120
Villers-Tournelle	80500
Vironchaux	80150
Vismes	80140
Vitz-sur-Authie	80150
Voyennes	80400
Vraignes-en-Vermandois	80240
Vraignes-lès-Hornoy	80640
Vrély	80170
Vron	80120
Wagnies	80670
Warloy-Baillon	80300
Warlus	80270
Warsy	80500
Warvillers	80170
Wiencourt-l'Équipée	80170
Wiry-au-Mont	80270
Woignarue	80460
Woincourt	80520
Woirel	80140
Y	80190
Yaucourt-Bussus	80135
Yonval	80132
Yvrench	80150
Yvrencheux	80150
Yzengremer	80520
Yzeux	80310

Pour le territoire du Montreuillois :

Commune	Code postal
Airon-Notre-Dame	62180
Airon-Saint-Vaast	62180
Aix-en-Ergny	62650
Aix-en-Issart	62170
Alette	62650
Ambricourt	62310
Attin	62170
Aubin-Saint-Vaast	62140
Auchy-lès-Hesdin	62770
Avesnes	62650
Avondance	62310
Azincourt	62310
Béalencourt	62770
Beaumerie-Saint-Martin	62170
Beaurainville	62990
Bécourt	62240
Berck	62600
Bernieulles	62170
Beussent	62170
Beutin	62170
Bezinghem	62650
Bimont	62650
Blangy-sur-Ternoise	62770
Blingel	62770
Boisjean	62170
Boubers-lès-Hesmond	62990
Bouin-Plumoisson	62140
Bourthes	62650
Brévillers	62140
Bréxent-Énocq	62170
Brimeux	62170
Buire-le-Sec	62870
La Calotterie	62170
Camiers	62176
Campagne-lès-Boulonnais	62650
Campagne-lès-Hesdin	62870
Campigneulles-les-Grandes	62170
Campigneulles-les-Petites	62170
Canlers	62310
Capelle-lès-Hesdin	62140
Caumont	62140
Cavron-Saint-Martin	62140

Commune	Code postal
Chériennes	62140
Clenleu	62650
Colline-Beaumont	62180
Conchil-le-Temple	62180
Contes	62990
Cormont	62630
Coupelle-Neuve	62310
Coupelle-Vieille	62310
Crépy	62310
Créquy	62310
Cucq	62780
Douriez	62870
Éclimeux	62770
Écuire	62170
Embry	62990
Enquin-sur-Baillons	62650
Ergny	62650
Estrée	62170
Estréelles	62170
Étaples	62630
Fillièvres	62770
Frencq	62630
Fresnoy	62770
Fressin	62140
Fruges	62310
Galametz	62770
Gouy-Saint-André	62870
Grigny	62140
Groffliers	62600
Guigny	62140
Guisy	62140
Herly	62650
Hesdin	62140
Hesmond	62990
Hézecques	62310
Hubersent	62630
Huby-Saint-Leu	62140
Hucqueliers	62650
Humbert	62650
Incourt	62770
Inxent	62170
Labroye	62140
Lebiez	62990
Lefaux	62630

Commune	Code postal
Lépine	62170
Lespinoy	62990
La Loge	62140
Loison-sur-Créquoise	62990
Longvilliers	62630
Lugy	62310
La Madelaine-sous-Montreuil	62170
Maintenay	62870
Maisoncelle	62310
Maninghem	62650
Marant	62170
Marconne	62140
Marconnelle	62140
Marenla	62990
Maresquel-Ecquemicourt	62990
Maresville	62630
Marles-sur-Canche	62170
Matringhem	62310
Mencas	62310
Merlimont	62155
Montcavrel	62170
Montreuil	62170
Mouriez	62140
Nempont-Saint-Firmin	62180
Neulette	62770
Neuville-sous-Montreuil	62170
Noyelles-lès-Humières	62770
Offin	62990
Le Parcq	62770
Parenty	62650
Planques	62310
Preures	62650
Le Quesnoy-en-Artois	62140
Quilen	62650
Radinghem	62310
Rang-du-Fliers	62180
Raye-sur-Authie	62140
Recques-sur-Course	62170
Regnauville	62140
Rimboval	62990
Rollancourt	62770
Roussent	62870
Royon	62990
Ruisseauville	62310

Commune	Code postal
Rumilly	62650
Sains-lès-Fressin	62310
Saint-Aubin	62170
Saint-Denœux	62990
Saint-Georges	62770
Saint-Josse	62170
Saint-Michel-sous-Bois	62650
Saint-Rémy-au-Bois	62870
Sainte-Austreberthe	62140
Saulchoy	62870
Sempy	62170
Senlis	62310
Sorris	62170
Tigny-Noyelle	62180
Torcy	62310
Tortefontaine	62140
Le Touquet-Paris-Plage	62520
Tramecourt	62310
Tubersent	62630
Vacqueriette-Erquières	62140
Verchin	62310
Verhocq	62560
Verton	62180
Vieil-Hesdin	62770
Vincly	62310
Waben	62180
Wail	62770
Wailly-Beaucamp	62170
Wambercourt	62140
Wamin	62770
Wicquinghem	62650
Widehem	62630
Willeman	62770
Zoteux	62650